

Hervé Domenach
et Jean-Pierre Guengant



O. R. S. T. O. M. Fonds Documentaire

N° 2103

Cote : B 2a1

17 SEPT. 1982

SURPLUS DE MAIN D'ŒUVRE ET POLITIQUES D'EMPLOI DANS DIVERS PAYS DE LA CARAÏBE*

Depuis la départementalisation, les problèmes économiques et sociaux qui se posent en Guadeloupe, Martinique et Guyane ont surtout été analysés par rapport aux structures léguées par trois siècles de colonisation et, dans une optique de rattrapage par rapport à la France métropolitaine.

Le désir croissant d'ouverture sur le monde extérieur, ainsi que le succès mitigé des politiques de développement économique et social mises en œuvre dans les DOM depuis trente ans (notamment au travers des effets pervers de ces politiques : accroissement de la dépendance, développement de l'assistance, du chômage et de l'émigration) ont conduit récemment quelques chercheurs à s'intéresser davantage à la situation économique et sociale des pays voisins de la caraïbe. Les travaux correspondants, encore peu nombreux, [1] sont intéressants à plus d'un point de vue. Outre la connaissance qu'ils apportent sur nos voisins immédiats, ils permettent, grâce à l'analyse comparative et en replaçant les problèmes des DOM dans leur contexte géo-historique, une meilleure compréhension des mécanismes, généraux ou spécifiques, qui sont à l'origine des déséquilibres économiques et sociaux actuellement observables dans les DOM.

En effet, à la fois très semblables et dissemblables, les sociétés caribéennes offrent de multiples possibilités d'analyse. Ainsi, si ces sociétés trouvent presque toutes leurs origines dans un même système économique : l'économie de plantation, elles se distinguent les unes des autres par des colonisations différentes, des tailles et des ressources naturelles très variables, et enfin par des évolutions politiques récentes divergentes.

B 2103

in: CARE (Editions Caribéennes), n° 9, avr. 1982
p. 107-131

Du point de vue de l'utilisation des ressources en main-d'œuvre auxquelles nous nous intéressons ici, la plupart de ces sociétés ont en commun un chômage très important (de l'ordre de 20 %) auquel est associé un sous-emploi des personnes occupées (c'est-à-dire leur faible activité ou leur rémunération très basse) aussi important voire plus important que le chômage proprement dit.

L'importance des surplus de main-d'œuvre fait donc partie des nombreux points communs qu'on retrouve d'un pays à l'autre de la Caraïbe.

Cette situation se distingue de celle de nombreux autres pays peu développés où le chômage est peu important ; la sous-utilisation de la main-d'œuvre y revêtant surtout, et de manière massive, la forme du sous-emploi des personnes occupées. Mais elle se distingue également de celle observée dans les pays industrialisés où les taux actuels de chômage, pourtant jugés fort élevés, dépassent rarement 10 %, et où le sous-emploi des personnes occupées étant peu important, le chômage constitue la forme principale de sous-utilisation de la main-d'œuvre [2].

Par ailleurs, il convient de souligner que la situation de l'emploi observée actuellement dans la plupart des pays de la Caraïbe est peu différente de celle révélée il y a 20-25 ans par les premières enquêtes emploi réalisées dans la région. L'émigration, ainsi que les diverses politiques de développement économique et social, et d'emploi, mises en œuvre, semblent donc avoir eu des effets limités sur la résorption du chômage et du sous-emploi observés dans la région.

Cette situation, importance des surplus de main-d'œuvre et faible efficacité des politiques tentant de les réduire, appelle évidemment bien des questions.

Ainsi, au-delà de la recherche des facteurs explicatifs de la situation actuelle, on peut se demander si l'ampleur des excédents de main-d'œuvre disponible n'est pas exagérée, la situation étant moins grave que ne le laissent supposer les statistiques existantes.

Par ailleurs, devant les effets limités des politiques mises en œuvre, on peut se demander s'il existe vraiment des solutions aux problèmes d'emploi qui se posent dans la plupart des pays de la Caraïbe.

■ Le poids du passé.

Le système d'économie de plantation qui est à l'origine des sociétés caribéennes et qui s'est appuyé pendant deux siècles sur l'esclavage, a profondément marqué les structures économiques et sociales de ces sociétés.

— Le système d'économie de plantation.

La dépendance économique totale des colonies vis-à-vis de la métropole colonisatrice est, à l'origine, le fondement de ce système. Les forces productives locales étant entièrement mobilisées pour la production de produits tropicaux exportés vers la métropole qui fournit en retour les équipements, produits finis, l'essentiel des produits alimentaires et même la main-d'œuvre (européenne puis africaine).

Le système d'économie de plantation a largement été associé à la plantation sucrière du fait de la spécialisation rapide, dès la fin du XVII^e siècle, de nombreuses îles (anglaises et françaises surtout) dans la culture de la canne et l'exportation de sucre non raffiné. En fait, dépendant des colonies et des époques, d'autres cultures d'exportation ont été pratiquées ou développées dans un souci de diversification économique, notamment dans les îles anglaises, après la crise sucrière qui affecte surtout les petites îles à la fin du XIX^e siècle (rapport de la Commission Norman [3]). Il en reste aujourd'hui surtout la banane qui, notamment dans les Windwards (a), a supplanté la canne, et quelques cultures particulières limitées à certains pays (muscade et épices à Grenade, limes à la Dominique).

Ainsi, à la différence de nombre de pays pour lesquels la dépendance des marchés extérieurs, tant pour leurs exportations que pour leurs importations, reste un phénomène assez récent, les économies « transplantées » des divers pays de la Caraïbe ont été construites sur cette dépendance. La diversification économique réelle intervenue au XX^e siècle dans plusieurs pays (en plus de la diversification des productions agricoles) : exploitation de ressources minérales (bauxite à la Jamaïque, en Guyana et au Surinam, pétrole à Trinidad) et développement du tourisme, notamment au début des années 1960, n'a pas fondamentalement modifié cette situation. Ces activités, dites « activités enclavées » dépendant toujours largement des métropoles industrialisées, que ce soit pour leurs besoins en capital, leurs débouchés, ou la technologie utilisée. Il en va de même en ce qui concerne les activités d'accompagnement ou de support aux activités d'exportation : construction et gestion d'infrastructures, mise en place d'un appareil administratif... dont le développement important notamment après la Seconde Guerre mondiale a été largement dépendant des fonds octroyés par les métropoles et calqués sur les modèles métropolitains.

L'ensemble de ces activités « dépendantes : d'exportation, enclavées et d'accompagnement » pourrait constituer dans le cas des pays de la Caraïbe ce que d'aucuns ont appelé un secteur moderne [4] (b) caractérisé aujourd'hui par le salariat, l'apparition de syndicats et l'application d'une réglementation sociale. C'est ce secteur, notam-

ment ses composantes « enclavées et d'accompagnement », qui a offert la plupart des emplois stables et rémunérateurs qu'on trouve aujourd'hui concentrés dans les zones urbaines portuaires.

— Les activités en dehors du système.

Ce type de développement, économiquement et culturellement extraverti, explique largement la faiblesse des activités destinées aux marchés locaux, et le peu d'attention qui leur a été porté jusqu'à récemment. Et à ce sujet, il est remarquable que la plupart des pays de la Caraïbe restent toujours largement dépendant de l'extérieur pour la satisfaction de leurs besoins alimentaires [5].

En effet, il faut noter tout d'abord que les activités répondant aux besoins internes des colonies n'ont pu véritablement se développer qu'après l'abolition de l'esclavage. Ce développement s'est toutefois trouvé limité par l'étroitesse des marchés locaux, la difficulté d'accéder à la propriété foncière, l'absence de capital, ainsi bien sûr que la persistance du caractère dominant de l'économie de plantation. Ce dernier facteur expliquant que nombre de ces activités : agriculture de subsistance, petit artisanat, petit commerce... soient restées assez souvent, au niveau individuel, complémentaires d'une activité exercée dans le secteur de plantation où l'offre d'emploi est largement saisonnière.

L'ensemble de ces activités « internes » auxquelles on ajoute parfois les services domestiques, pourrait constituer dans le cas des pays de la Caraïbe ce qu'on a appelé secteur traditionnel (c) quoiqu'il s'agisse d'activités qui se sont développées après la colonisation, (à la différence de ce qu'on observe par exemple en Afrique et dans les pays andins) en marge de celle-ci certes, mais subissant son influence. Ce secteur traditionnel parfois qualifié dans le cas des Antilles de secteur de résistance, de repli ou périphérique par rapport au système de plantation pourrait être caractérisé par l'absence ou la faiblesse des investissements et une productivité et des rémunérations médiocres. La marginalisation croissante et le déclin des activités relevant de ce secteur, observés depuis les années 1950 semble largement imputable au développement des activités « d'enclave et d'accompagnement » relevant du secteur moderne.

— Diversité des formes de sous-emploi.

Toutefois, l'incapacité ou l'impossibilité pour ces deux composants du secteur moderne d'absorber l'ensemble des surplus de main-d'œuvre, particulièrement important du fait de la croissance démographique rapide qu'ont connue les divers pays de la Caraïbe depuis les années 1920-1930, a stimulé récemment la transformation de certaines activités traditionnelles par l'utilisation d'outillages modernes,

et l'apparition de nouvelles activités de réparation de biens semi-durables d'importation. Mais ces activités dont l'exercice nécessite un certain capital fonctionnent assez souvent hors des réglementations salariales ou sociales appliquées dans le secteur moderne. Et on a parlé à leur sujet de secteur intermédiaire [4].

Par rapport donc aux sociétés industrialisées où l'appareil productif constitue un ensemble relativement homogène composé de divers secteurs d'activité économique relativement bien articulés entre eux, les sociétés caribéennes sont caractérisées par divers secteurs ayant des finalités et des modes de fonctionnement différents, faiblement articulés entre eux.

Compte tenu de la faiblesse de l'offre d'emplois stables et rémunérateurs émanant du secteur moderne par rapport à la demande d'emploi, de cette structure économique particulière et du faible niveau de vie d'une partie non négligeable voire importante de la population, le chômage ne pourra donc s'analyser dans les divers pays de la Caraïbe comme la forme principale de sous-utilisation de la main-d'œuvre ainsi qu'on le fait dans le cas des pays industrialisés.

En effet, dans les conditions qui sont celles des sociétés caribéennes le chômage, notamment pour les jeunes, le chômage d'attente à l'entrée du secteur moderne, va trouver ses limites dans les chances réelles ou supposées de chacun d'obtenir l'emploi désiré mais aussi dans l'importance du support familial que nécessite un chômage prolongé [6]. Ainsi la nécessité d'assurer sa survie conduira-t-elle nombre de personnes à accepter n'importe quel emploi — soit permanent mais à productivité faible et mal rémunéré, soit saisonnier ou occasionnel, ce qui correspond à une situation de sous-emploi — ou encore le découragement conduira ceux ou celles dont la survie est assurée par ailleurs, à abandonner les démarches entreprises, voire tout simplement à ne pas rechercher d'emploi. Enfin l'exode rural ou l'émigration constituera une autre réaction possible à une situation de non ou de sous-emploi.

En fonction des possibilités d'emploi offertes par les différents secteurs de l'économie et des diverses attitudes individuelles vis-à-vis de l'emploi, la mauvaise utilisation de la main-d'œuvre disponible à un moment donné dans un pays, est donc susceptible de revêtir plusieurs formes : le chômage bien sûr, mais aussi l'inactivité « involontaire » et le sous-emploi des personnes occupées ; l'importance de l'émigration traduisant par ailleurs l'ampleur de la sous-utilisation des capacités de travail disponible au cours d'une période.

— Structures sociales et perception des problèmes.

L'ampleur du sous-emploi sous ses diverses formes qu'on observe actuellement dans les divers pays de la Caraïbe, n'est pas contrairement à ce qu'on pense souvent, un phénomène récent. Pourtant l'im-

portance et la gravité de ce problème ont été niées pendant longtemps, et ceci est encore une conséquence du système d'économie de plantation. Pendant la période esclavagiste, le travail sur les plantations de la main-d'œuvre noire était hautement organisé et strictement contrôlé par la plantocratie d'origine européenne. Et longtemps après l'abolition de l'esclavage, les problèmes liés à l'utilisation de la main-d'œuvre ont continué à être analysés uniquement en fonction des besoins des planteurs. Dans ces conditions, le refus de nombre d'anciens esclaves de travailler sur les plantations, où de surcroît les rémunérations offertes et les conditions de travail restaient médiocres, était perçu comme autant de preuves de la paresse et de l'averserion au travail des travailleurs de couleur [7]. A cet égard, on peut relever dans un manuel de géographie édité en 1913 en France [8] « Les Antilles traversent en ce moment une crise très sérieuse due à plusieurs causes : fréquentes éruptions volcaniques, tremblements de terre, cyclones, et plus encore qu'à ces phénomènes naturels, à la paresse et à l'incurie des nègres qui ne travaillent plus depuis l'abolition de l'esclavage. Le noir exècre le travail... Nous n'avions pu nous défendre tout d'abord d'une vive sympathie pour ces pauvres noirs, fils d'esclaves... Mais leur mollesse et leur inertie deviennent insupportables à la longue... Depuis l'émancipation des noirs (donc) les îles subissent une crise économique très sérieuse à cause du manque de main-d'œuvre. »

Aussi alors que dès la fin du XIX^e, de nombreux signes de sous-emploi sont observés dans nombre d'îles, la position officielle reste celle d'un manque chronique de main-d'œuvre (sous-entendu pour le secteur de plantation).

En fait, il faut attendre la vague de troubles sociaux qui secouent notamment les colonies anglaises dans les années 1930 et les conclusions de la Commission de Moyne chargée d'enquêter sur ces troubles, pour que le problème du sous-emploi soit reconnu comme un phénomène majeur. Il convient de souligner cependant cette perception, négation du sous-emploi avec son corollaire « il n'y a pas de chômage, il n'y a que des fainéants qui ne veulent pas travailler » qui était à l'origine celle de la plantocratie blanche, s'est assez largement étendue aux classes moyennes, mulâtres et noires, et persiste encore aujourd'hui [7].

En conséquence, les modes d'organisation du travail dans divers secteurs aux Antilles restent très autoritaires et participent toujours d'un mode de relations du type maîtres-esclaves ; et qu'en réaction à cette situation : l'absentéisme, l'indifférence et la faible productivité des travailleurs persistent assez largement [7]. Et il a été remarqué que même les gouvernements de nombre îles anglophones en mettant en place des structures hautement centralisées et bureaucratiques n'ont pas été capables de développer dans le secteur public

de meilleures relations de travail que celles prévalant dans le secteur privé [7].

■ La mesure des excédents de main-d'œuvre. 2

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'il faille attendre la fin des années 1950 pour que soient réalisées les premières enquêtes sur l'emploi ((Barbade, Trinidad, Guyana, Jamaïque) [9]. Celles-ci se sont multipliées depuis, et en outre des questions sur le chômage ont été introduites dans les recensements de population (en 1960, puis en 1970 et en 1980 pour les pays du Commonwealth Caribbean (d).

Concernant la Guadeloupe et la Martinique, c'est en 1967 que sont réalisées les premières enquêtes emploi (qui donnent d'ailleurs des résultats difficilement analysables [6]) et en 1974 que figurent les premières questions sur le chômage dans le recensement des DOM.

Un système permanent d'enquêtes sur l'emploi n'existe cependant aujourd'hui que dans trois pays : Trinidad et Tobago depuis 1963, Jamaïque, depuis 1968, et Barbade depuis 1976, (ainsi qu'à Porto-Rico). Concernant les autres pays étudiés ici, des enquêtes ont été réalisées : en Guyana en 1956, 1965 et 1976 ; en Guadeloupe en 1967, 1969-1970 et 1980 ; en Martinique en 1967, 1971-1972 et 1979-1980 ; et en Guyane Française en 1976-1977. Pour les autres pays de la Caraïbe anglophone, malgré la réalisation dans certains pays d'enquêtes ponctuelles mais dont les résultats n'ont pas été publiés, les seules données actuellement disponibles sur l'emploi et le chômage sont celles tirées des recensements de population de 1960 et 1970 [9].

Comment mesurer le chômage ?

Malgré la diversité des formes de sous-emploi dans la région, le public, les partenaires sociaux et les gouvernements des divers pays de la Caraïbe ont surtout concentré leur attention sur le chômage considéré, par imitation de la perception dominante dans les pays industrialisés, comme une forme majeure d'exclusion sociale. Cet intérêt particulier, ainsi que la complexité même du phénomène social que constitue le chômage, explique les multiples débats et contestations sur les diverses mesures du chômage faites par les statisticiens.

Selon les recommandations du Bureau International du Travail (BIT) [10] quatre conditions sont nécessaires pour être classé comme chômeur :

1. — être dépourvu d'emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours de la période à laquelle se réfèrent

les questions posées (généralement la semaine précédant l'interview),

2. — être à même de travailler, ou encore être disponible rapidement pour commencer dans un travail éventuel,

3. — être à la recherche d'un emploi rémunéré, condition souvent traduite par la recherche d'un emploi salarié dans les pays industrialisés,

4. — être effectivement en quête de cet emploi, c'est-à-dire avoir effectué au moins un acte de recherche au cours de la semaine (ou du mois) précédant l'interview.

L'application de ces recommandations internationales s'avère cependant difficile : est-il légitime d'éliminer du chômage les personnes ayant exercé une activité marginale ? doit-on ne prendre en compte que les recherches d'emploi salarié ? et surtout comment vérifier le caractère effectif de la recherche ?

En fait, ces recommandations sont adaptées aux sociétés industrialisées où la quasi-totalité de l'offre et de la demande de travail s'expriment sur un marché, et où l'inscription et le pointage régulier à un office de placement confèrent des avantages substantiels.

Il n'en va pas de même dans les sociétés caribéennes où les modes de recherche non institutionnels restent importants (demandes à des parents ou amis, déplacements auprès des employeurs) et où surtout, l'offre d'emploi est sans commune mesure avec la demande. De ces conditions, il découle que nombre de personnes sans emploi réellement prêtes à accepter un travail, ne peuvent guère qu'attendre le résultat de démarches antérieures, ou encore ne cherchent pas vraiment d'emploi, l'acte de recherche n'ayant guère de sens dans les régions où l'offre d'emploi est insignifiante.

Le caractère limité de la condition de recherche effective, et donc de la signification même des niveaux de chômage obtenus en appliquant cette condition, a d'ailleurs été reconnu par diverses instances et organisations internationales [11]. Et l'on a fait remarquer que dans le pays où l'offre d'emploi est faible et les agences officielles de placement et l'indemnisation du chômage inexistantes ou peu développées, il conviendrait probablement d'ajouter aux personnes sans emploi, celles qui découragées, accepteraient un emploi si des possibilités leurs étaient offertes [12].

Pour toutes ces raisons, diverses définitions du chômage, conduisant à des résultats fort différents ont été utilisées dans la Caraïbe. Les définitions les plus larges, maintenant les plus couramment utilisées, cherchant surtout à mesurer l'ensemble des disponibilités en main-d'œuvre non utilisées, les définitions les plus étroites s'efforçant d'appliquer (plus ou moins strictement) les recommandations du BIT, afin d'obtenir des niveaux de chômage internationalement

comparables (ce qui n'a guère de sens, compte tenu de la diversité des types d'organisation des marchés du travail d'un pays à l'autre).

Incidence des définitions sur le niveau de chômage.

Dans les pays du Commonwealth Caribbean, on a aussi surtout cherché à distinguer parmi les « chômeurs » (ou « unemployed ») :

— ceux qu'on peut considérer comme étant effectivement à la recherche d'un emploi la semaine de l'enquête (« persons seeking work »),

— et ceux qui quoique n'étant pas considérés comme à la recherche d'un emploi, désiraient travailler et étaient disponibles pour un emploi éventuel (« persons wanting work and available » ou « other unemployed »).

Ainsi les recensements de 1960 et de 1970 donnent pour chacun de ces pays des résultats concernant les personnes à la recherche d'un emploi et ceux de 1970 donnent en outre des résultats sur les personnes désirant travailler et disponibles. Il convient toutefois de souligner que les recensements, du fait de la simplicité des questions posées, constituent une source d'informations sur l'emploi moins précise que les enquêtes.

A ce sujet, il est intéressant de rappeler les définitions retenues dans les enquêtes emploi réalisées à Trinidad, Tobago et à la Jamaïque.

On définit ainsi à Trinidad-Tobago [13] :

a) les personnes à la recherche d'un emploi la semaine de l'enquête comme l'ensemble des personnes qui, soit ont effectué un acte de recherche la semaine de l'enquête, soit ont déclaré ne pas en avoir effectués parce que : mise à pied ou malade pour une courte durée, attendant les résultats de démarches antérieures, ou ne sachant pas où trouver du travail,

b) et les autres sans emploi comme l'ensemble des personnes ayant effectué un acte de recherche au cours des trois mois précédant l'enquête et toujours prêtes à accepter un emploi.

Par contre, à la Jamaïque, on distingue [14] :

a) les personnes se déclarant sans emploi à la recherche d'un emploi la semaine de l'enquête,

b) et les personnes sans emploi qui, quoique ne recherchant pas activement un emploi en désirent un, et sont disponibles.

On retiendra de ces deux définitions qu'alors que les personnes effectivement à la recherche d'un emploi la semaine de l'enquête sont définies de manière plus restrictive à la Jamaïque qu'à Trinidad-Tobago, le chômage (somme des deux catégories retenues) est défini de manière plus large à la Jamaïque. Au total, si ces deux définitions remplissent approximativement les deux premières conditions des recommandations du BIT : non travail et disponibilité, les conditions de recherche d'un emploi rémunéré et de recherche effective ne sont

pas véritablement prises en considération compte tenu des contextes locaux.

Dans les DOM Antillo-Guyanais, on a défini dès l'enquête emploi Guadeloupe de 1969 :

a) d'une part les chômeurs au sens de recensement ou ensemble des personnes se déclarant spontanément à la recherche d'un emploi,

b) d'autre part les chômeurs marginaux ou ensemble des personnes se déclarant spontanément inactives, mais indiquant rechercher un emploi à un stade plus avancé de l'interview.

La somme de ces deux populations constituant les chômeurs au sens de l'enquête.

Ces deux définitions, chômage au sens du recensement et chômage au sens de l'enquête restent relativement larges et ne prennent pas non plus en compte la condition de recherche effective. Mais de plus, dans les enquêtes récentes on a également cherché à mesurer le volume des inactifs éventuellement disponibles, c'est-à-dire ceux qui quoique ne recherchent pas de travail en accepteraient un si l'éventualité se présentait.

Les divers niveaux de chômage obtenus selon les diverses définitions retenues (tableau 1 pour les pays du Commonwealth Caribbean et tableau 2 pour les DOM) peuvent ainsi varier du simple au double pour un même pays une année donnée. Et en appliquant de manière stricte la condition de recherche effective, cette variation peut même être de 1 à 3 (Guyana 1976 [16] 6,6 contre 17,8 %) voire plus (Guyane Française 1977 [17] 3,7 % contre 14,5 %).

TABLEAU I

TABLEAU 1

Evolution des taux de chômage selon différentes définitions dans divers pays du commonwealth caribbean.

E : enquête (R) recensement	TRINIDAD ET TOBAGO			BARBADE			JAMAÏQUE		GUYANA	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
E 1955	7	-	-	12	-	21	-	-	-	-
E 1956	7	-	-	-	-	-	-	-	-	22
R 1960	(11)	-	20	(12)	-	-	(13)	-	(11)	-
E 1965	-	14	-	-	14	-	-	-	-	21
R 1970	(22)	-	(22)	(7)	-	(8)	(13)	(20)	(14)	(17)
E 1973	10	15	-	-	-	-	12	22	-	-
E 1976	-	-	-	-	16	-	11	23	13	18
E 1978	7	12	-	-	13	-	12	25	-	-

Concernant les données tirées des recensements de 1960 et 1970 /9/ celles-ci correspondent :

- colonnes - (1)(4)(7)(9) : aux personnes qui se sont déclarées à la recherche d'un emploi.

- col - (3)(6)(8)(10) : au total des personnes qui se sont déclarées soit à la recherche d'un emploi, soit désirant travailler et disponibles.

Concernant les données tirées des enquêtes /9/ /13/ /14/ /15/ /16/ celles-ci correspondent à quelques détails près :

- col - (1)(4)(7)(9) : aux personnes considérées comme étant à la recherche d'un emploi, la semaine de l'enquête, c'est-à-dire à une définition relativement stricte du chômage.

- col - (2)(5) : au total des personnes à la recherche d'un emploi, la semaine de l'enquête et de celles toujours disponibles ayant effectué un acte de recherche, au cours des trois derniers mois précédant l'enquête, soit à une définition "moyenne" du chômage.

- col - (3)(6)(8)(10) : au total des personnes à la recherche d'un emploi, la semaine de l'enquête et de celles déclarant désirer travailler et disponibles, c'est à une définition plutôt large du chômage.

TABLEAU II

TABLEAU 2

Evolution des taux de chômage selon différentes définitions dans les DOM Antillo-Guyanaïis.

E : enquête (R) recensement	GUADELOUPE			MARTINIQUE			GUYANE		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
E 1969	21	25	-	-	-	-	-	-	-
E 1971	-	-	-	21	25	-	-	-	-
R 1974	{21}	-	-	{20}	-	-	{10}	-	-
E 1976	-	-	-	2	-	-	11	15	20
E 1979	-	-	-	26	29	36	-	-	-
E 1980	23	25	31	-	-	-	-	-	-

Les données présentées /6/ correspondent aux définitions :

- col - (1) (4) (7) des chômeurs au sens du recensement.
- col - (2) (5) (8) des chômeurs au sens de l'enquête.
- col - (3) (6) (9) de l'ensemble des personnes éventuellement disponibles, c'est à dire la somme des chômeurs au sens de l'enquête et des inactifs éventuellement disponibles.

Les caractéristiques du chômage.

Si chacune des diverses définitions examinées correspond bien à des objectifs particuliers, il ne faut pas se cacher que les limites entre ces définitions ne sont pas toujours faciles à appréhender, notamment pour les femmes au foyer qui, selon les enquêtes, pourront être aussi facilement classées en inactivité qu'en chômage.

De plus, alors que dans les sociétés industrialisées, le chômage, forme principale de sous-emploi, pourra être considéré comme un bon indicateur économique (d'où l'augmentation rapide du chômage en période de crise, par exemple en France où les taux sont passés de 1,6 % en 1972 à 7 % en 1980) dans les sociétés caribéennes sa signification économique et l'interprétation de son évolution seront moins évidentes.

Ainsi si les données des tableaux 1 et 2 suggèrent bien quelques évolutions par exemple :

— Trinidad - Tobago : aggravation au milieu des années 1960, puis retour à des taux de chômage plus modestes à la fin des années 1970,

— Jamaïque : aggravation au cours des années 1970... l'impression dominante, renforcée par l'évolution erratique voire différente des diverses séries disponibles pour un même pays et par l'importance

des niveaux atteints, reste celle d'une évolution lente voire d'absence d'évolution.

Cette quasi stabilité des taux de chômage a des niveaux élevés, illustre bien l'incapacité des économies locales à absorber les surplus de main-d'œuvre disponibles, en particulier ceux résultant des arrivées massives sur le marché du travail des jeunes nés pendant la période de croissance rapide de la population : les moins de 25 ans représentant partout environ les deux tiers des chômeurs. Et ce phénomène est d'autant plus remarquable que l'émigration au départ des pays considérés a été très importante au cours de l'ensemble de la période.

Malgré son importance quantitative, le chômage dans la Caraïbe apparaît ainsi plus comme l'expression des capacités de support des jeunes par la société que comme l'expression du déséquilibre profond existant entre offre et demande d'emploi. Forme parmi d'autres de non utilisation des capacités de main-d'œuvre disponibles, il ne constitue donc, même défini largement, qu'un solde variable selon le degré de développement entre l'ensemble des ressources en main-d'œuvre d'une part et l'activité normale et le sous-emploi des personnes occupées d'autre part.

La mesure du sous emploi des personnes occupées.

Malgré son importance et le fait qu'il puisse conduire à des situations de pauvreté plus préoccupantes que le chômage, le sous-emploi des personnes occupées a suscité jusqu'à présent beaucoup moins d'intérêt que le chômage. Il faut souligner cependant que sa mesure pose des problèmes beaucoup plus difficiles.

Les recommandations internationales du BIT, à nouveau, indique à ce sujet que « le sous-emploi existe avant tout quand l'emploi est insuffisant par rapport à des normes ou à des alternatives déterminées ». Elles distinguent :

— le sous-emploi visible, concept statistique, qui se produit lorsqu'une personne occupe un emploi où la durée du travail est inférieure à la normale et qu'elle cherche ou accepterait de travailler davantage,

— le sous-emploi invisible, concept plus analytique que statistique, qui reflète une mauvaise allocation des ressources en main-d'œuvre et dont les symptômes caractéristiques pourraient être le faible revenu, la sous-utilisation des compétences, et la faible productivité. Ainsi, la mesure du sous-emploi va-t-elle dépendre des normes retenues pour définir les emplois de type sous-emploi par rapport aux emplois « pleins », ou emplois « satisfaisants ». La mesure ainsi obtenue, qui fera donc intervenir des seuils de durée travaillée et/ou de revenu minimum tiré du travail, sera donc quelque peu conventionnelle [6].

A partir de questions sur le nombre de mois travaillés au cours des douze derniers mois, ou le nombre d'heures travaillées au cours de la semaine précédant le recensement ou l'enquête, il est possible d'estimer au moins grossièrement, l'importance du sous-emploi visible.

Pour les pays du Commonwealth Caribbean on trouve ainsi au recensement de 1970 qu'entre 25 et 40 %, selon les pays, des personnes ayant un emploi ont travaillé moins de 10 mois (seuil retenu pour tenir compte des vacances, congés maladies...) au cours des douze derniers mois [19].

Concernant les durées travaillées par semaine, on a trouvé dans le cas de la Jamaïque (enquête 1976) et de Trinidad - Tobago (enquête de 1974) [9] que respectivement : 20 % et 16 % des personnes ayant un emploi avaient travaillé moins de 33 heures (seuil en-deçà duquel on considère que l'emploi correspondant n'est pas un emploi à temps plein).

Ces mesures grossières, qui ne vérifient pas la condition d'acceptation de travailler davantage, sont considérées comme des estimations maximums du sous-emploi visible.

Mais il a été fait remarquer qu'alors que dans les sociétés industrialisées, comme d'ailleurs dans le secteur moderne des pays peu développés, le revenu d'activité est étroitement associé à la durée travaillée, il n'en va pas de même dans les secteurs traditionnel et intermédiaire où les activités exercées peuvent conduire à des rémunérations relativement faibles qui ne sont pas forcément liées aux durées travaillées (indépendants du petit commerce et de l'artisanat, jobeurs, personnel de service). D'où quelques tentatives pour mesurer le sous-emploi invisible (appelé en anglais « low income under-employment ») [9].

Concernant Trinidad-Tobago, deux mesures ont été ainsi effectuées :

— à partir des données de l'enquête de 1956 en retenant comme seuil de revenu 50 dollars trinidadadiens par mois, somme inférieure à la moyenne des revenus des travailleurs non qualifiés du secteur moderne, (secteur public et grosses entreprises du secteur privé),

— à partir des données de l'enquête de 1973 en retenant, selon une méthode voisine de celle utilisée précédemment, comme seuil de revenu : 170 dollars trinidadadiens par mois.

A la Jamaïque, le salaire minimum interprofessionnel instauré en 1975 (20 dollars jamaïcains par semaine) a servi de seuil de revenu pour les données de l'enquête d'avril 1974 (en considérant que ce salaire minimum avait été fixé sur la base des salaires pratiqués en 1974). Ce salaire est resté inchangé jusqu'à fin 1977 où il est passé à 24 dollars jamaïcains.

Enfin dans les DOM, on a défini depuis l'enquête réalisée en Guade-

loupe en 1969 un ensemble sous-emploi à partir d'un seuil de revenu égal à la rémunération qu'obtiendrait une personne payée au SMIC sur la base de 40 heures travaillées par semaine. On notera qu'entre fin 1969 et milieu 1980, le salaire net mensuel correspondant est passé de 400 F à 1 800 F.

Importance et signification du sous emploi.

Les résultats obtenus dans les divers pays considérés (tableau 3) indiquent des % de personnes ayant un emploi classées en sous-emploi variant d'environ 30 % pour les enquêtes récentes réalisées dans les DOM, à environ 50 % pour les enquêtes réalisées au début des années 1970.

On notera en outre que partout (sauf pour la Martinique en 1979) le % de personnes de la population active classées en sous-emploi est plus important que le taux de chômage, ce qui signifie que le sous-emploi touche davantage de personnes que le chômage.

Au total sur 100 personnes appartenant à la population active, au moins la moitié (excepté en Guyane Française en 1976) est touché soit par le chômage ou le sous-emploi.

Comment interpréter ces résultats pour le moins inquiétants ? La faible relation entre durée travaillée et rémunération dans les secteurs traditionnel ou intermédiaire, soulignée précédemment, ainsi que le caractère souvent irrégulier des emplois offerts par ces secteurs, entraîne que le nombre des travailleurs relevant de ces secteurs se retrouvent classés en sous-emploi. Toutefois, les travailleurs du secteur moderne travaillant à temps partiel (d'où leur faible rémunération) peuvent se retrouver également en sous-emploi, et à l'inverse certains travailleurs relevant des secteurs intermédiaires et accessoirement traditionnel peuvent ne pas être classés en sous-emploi (exemple : petits employeurs se tirant bien d'affaire, personnes exceptionnellement en période de forte activité au moment de l'enquête...).

La correspondance entre, d'une part le concept de sous-emploi (qui se réfère à l'activité des personnes) et, d'autre part les concepts de secteurs traditionnel et intermédiaire (qui se réfèrent aux modes d'organisation des entreprises) n'est donc pas absolue. Elle est cependant suffisante pour conforter les évaluations fixant pour les divers pays de la Caraïbe entre 30 et 50 % [5] la part de l'emploi total relevant des secteurs traditionnel et intermédiaire.

En termes d'évolution, on notera que les données disponibles pour la Guadeloupe et la Martinique, à pratiquement dix ans d'intervalle, indiquent une sensible diminution du sous-emploi des personnes occupées. Cette diminution reflète assez bien la désaffection croissante, observée par ailleurs, vis-à-vis des emplois les moins bien

rémunérés (notamment dans l'agriculture et le petit artisanat). Les données disponibles pour Trinidad-Tobago indiquent en revanche des niveaux de sous-emploi quasi identiques en 1956 et 1974, alors qu'on y observe également une certaine désaffection vis-à-vis des emplois mal rémunérés. En fait, outre l'ancienneté des données utilisées, la stagnation du niveau du sous-emploi à Trinidad-Tobago par opposition à sa diminution en Guadeloupe et en Martinique peut très bien s'expliquer par une combinaison différente des diverses formes de réaction au non emploi, induites par certaines caractéristiques du marché du travail trinitadien.

Ainsi une émigration moins forte (parce que dépendant de l'obtention de permis de séjour et de travail dans les pays d'accueil) peut entraîner qu'un plus grand nombre de personnes disponibles soient obligées d'accepter les emplois disponibles dans les secteurs traditionnel ou informel, maintenant ainsi les niveaux de sous-emploi et de chômage à leurs niveaux antérieurs.

Par opposition, une émigration non réglementée et importante comme c'est le cas pour les Antilles françaises, peut permettre une diminution nette du sous-emploi (et donc la disparition des emplois correspondants) le chômage se maintenant aux niveaux antérieurs limites supportables par la société.

Au total, la connaissance du niveau de sous-emploi, malgré les difficultés de mesure, paraît autant, sinon plus importante pour la compréhension des phénomènes d'emploi que la connaissance du niveau de chômage. En effet, d'une part le sous-emploi concerne généralement davantage de personnes que le chômage, et il s'agit souvent de personnes vivant dans des conditions difficiles, d'autre part l'importance du sous-emploi nous renseigne sur la contribution, vitale, qu'apportent à l'emploi les secteurs traditionnel et intermédiaire.

■ L'échec des politiques mises en œuvre. 3

Au cours des 20, 25 dernières années, c'est-à-dire depuis la réalisation des premières enquêtes, les problèmes d'emploi sont donc devenus une préoccupation majeure des responsables et des partenaires sociaux des divers pays de la Caraïbe. Et dans les discours et prises de position, consacrés à la situation économique il n'est pas rare de voir « la lutte contre le chômage et la création d'emplois » figurer en priorité numéro un. De même dans les différents plans de développement économique et social élaborés au cours des vingt dernières années pour les divers pays de la Caraïbe, la solution des pro-

TABLEAU III

TABLEAU 3

Importance relative du sous-emploi des personnes occupées et du chômage dans les D O M, à Trinidad-Tobago et à la Jamaïque. (+)

	GUADELOUPE		MARTINIQUE		TRINIDAD-TOBAGO		GUYANE FRANCAISE	JAMAIQUE
	1969	1980	1971	1979	1956	1973	1976	1974
Proportion de la population ayant un emploi dont le revenu est :								
- supérieur au seuil retenu	48	63	55	71	56	57	71	50
- inférieur au seuil retenu	52	37	45	29	44	43	29	50
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100
Répartition de la population active :								
- en activité normale (1)	36	47	41	50		47	60	39
- en sous-emploi (2)	39	28	34	21		36	25	39
- en chômage	25	25	25	29	(3)	17	15	22
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

(+) Selon les définitions retenues dans chaque pays (voir texte).

(1) Ou dont le revenu d'activité est supérieur au seuil retenu

(2) Ou dont le revenu d'activité est inférieur au seuil retenu

(3) Le chômage étant défini de manière stricte en 1956 (voir tableau 1), il n'est pas possible de constituer des données comparables avec celles de 1973

Sources : /6/ et /9/

blèmes d'emploi figure toujours parmi les premières priorités. Malgré cela, s'il est un domaine où les différentes politiques mises en œuvre ont échoué, c'est bien dans le domaine de l'emploi [5].

L'évolution globale de l'emploi.

On a déjà noté qu'au cours des vingt dernières années, le chômage semble s'être maintenu presque partout dans la Caraïbe à des niveaux élevés, et qu'aujourd'hui encore, le sous-emploi des personnes occupées demeure, presque partout également, massif.

De plus, alors que depuis la fin des années 1950, la population active potentielle (de 15 ans et plus) a augmenté fortement dans tous les pays (du fait de l'arrivée sur le marché du travail de nouvelles générations particulièrement nombreuses) l'ensemble de la population ayant un emploi a progressé moins vite (e) voire même à stagner ou diminuer. La comparaison des résultats obtenus aux recensements de 1960 et 1970 pour les petits pays du Commonwealth Caribbean est édifiante à cet égard, même si on doit considérer ces résultats comme approximatifs compte tenu de la source (tableau 4). On observe en effet quasiment partout une stagnation de la population ayant un emploi entre les deux recensements, phénomène également observé en Guadeloupe et en Martinique entre les recensements de 1954 et 1974. Font exception : Jamaïque et Trinidad-Tobago où du fait du caractère défectueux des résultats obtenus en 1970 les évolutions observées sont contestables, et Belize où l'on enregistre une augmentation ainsi d'ailleurs qu'en Guyane française.

Il résulte de ce phénomène que l'inactivité ou encore le nombre de personnes à charge par personne employée ont augmenté partout de manière sensible. Mais cette augmentation faible ou cette stagnation de la population ayant un emploi s'est accompagnée de modifications importantes dans la répartition des emplois occupés. Ainsi pour ne prendre que le % d'emplois relevant de l'agriculture, celui-ci a fortement diminué, d'environ 10 points, dans tous les pays du Commonwealth Caribbean (tableau 4) phénomène également observé en Guadeloupe et en Martinique, à l'exception à nouveau de Bélize et de la Guyane française. Mais par ailleurs, le % d'emplois relevant du tertiaire, administration, services, commerce, hôtellerie, et transports et communications a sensiblement augmenté [19].

Au total il apparaît donc que s'il y a eu des créations indéniables d'emplois; notamment dans le secteur moderne, celles-ci semblent avoir été partiellement sinon totalement compensées par des disparitions dans les activités traditionnelles. Ces piètres résultats s'expliquant largement par le type de politiques mises en œuvre qui, dirigées vers le secteur moderne et s'attaquant seulement au chômage, ignorent les règles réelles de fonctionnement des marchés de l'emploi dans la Caraïbe.

TABLEAU IV

TABLEAU 4

Evolution de la population ayant un emploi (PAE)+ au travers des recensements dans les pays du Commonwealth caribbean: 1960-1970.

	PAE, effectifs en milliers		% EMPLOYE DANS L'AGRICULTURE	
	1960	1970		
JAMAÏQUE	607	497	39	29
TRINIDAD-TOBAGO	261	232	21	16
GUYANA	161	159	37	29
BARBADOS	85	85	26	16
STE - LUCIE	29	27	53	39
GRENADE	25	26	43	32
ST - VINCENT	23	21	43	29
DOMINIQUE	22	20	52	39
BELIZE	26	31	41	40

(+) Population ayant eu un emploi au cours des douze mois précédant le recensement.

Source /19/

Le fonctionnement du marché du travail.

Du point de vue de l'utilisation ou de la non utilisation de la population active potentielle, on peut schématiquement répartir la population de quinze ans et plus en quatre grands groupes :

- les personnes occupant un emploi « plein » ou « satisfaisant » qu'on a appelé les personnes en « activité normale »,
- les personnes occupant (involontairement) des emplois à temps partiel ou à productivité et à rémunération faibles, qu'on a appelé les personnes en « sous-emploi »,
- les personnes en chômage,
- les personnes inactives : élèves étudiants, retraités, ménagères dont une partie notamment chez les femmes accepteraient éventuellement un emploi si des possibilités leurs étaient offertes (et ce même lorsque le chômage est défini de manière large).

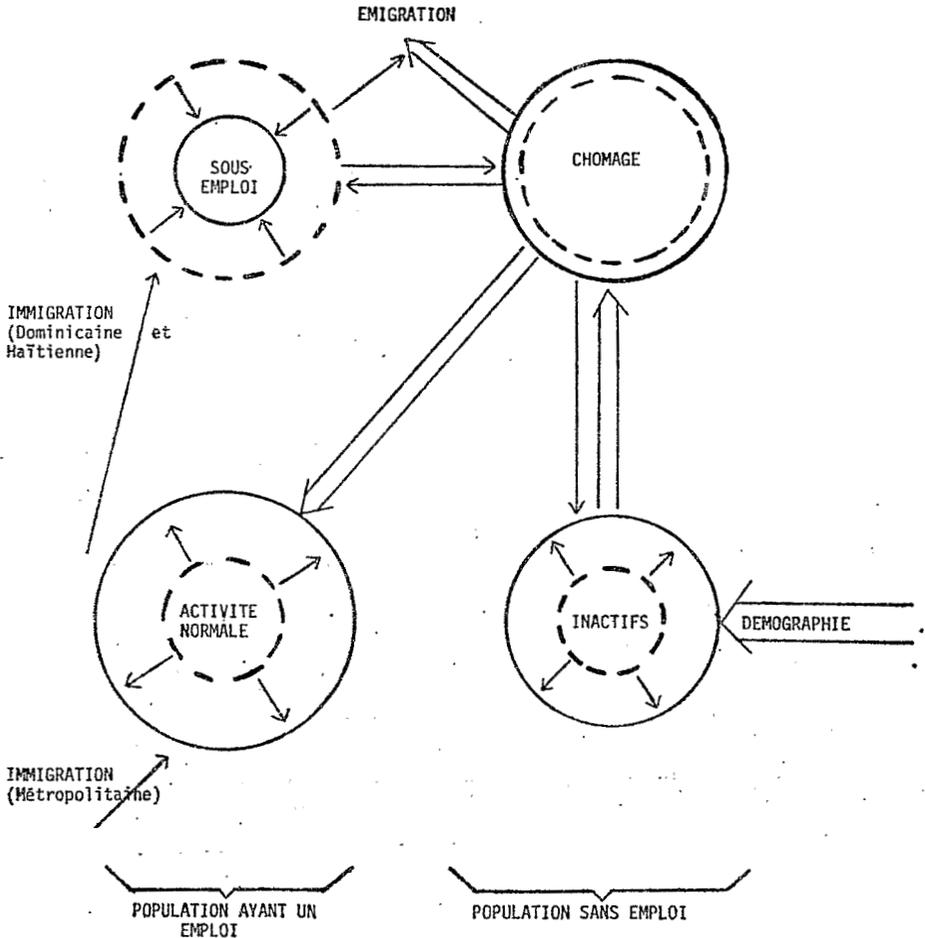
Des divers flux qui relient ces divers sous-ensembles entre eux ou qui les affectent (mouvements migratoires et démographiques) tous n'ont pas la même importance selon les pays, les zones géographiques... [2] et c'est le caractère dominant de certains de ces flux qui définit le type de fonctionnement du marché de l'emploi étudié.

A titre d'exemple on peut, compte tenu des données disponibles sur l'emploi en Guadeloupe, supposer que l'évolution observée est la résultante des mécanismes suivants : (graphique 1)

GRAPHIQUE I

GRAPHIQUE 1

EVOLUTION DE L'EMPLOI ET MECANISMES SUPPOSES EN GUADELOUPE



a) la création d'emplois stables et rémunérateurs dans le secteur moderne, en accroissant les capacités de support des personnes sans travail et en accentuant la marginalité des emplois de type sous-emploi, stimule, toutes choses égales par ailleurs, l'accroissement du chômage et de l'inactivité. Mais le type d'emploi créé, notamment

dans l'administration, le commerce... favorise une immigration non négligeable,

b) la marginalisation croissante des emplois de type sous-emploi, largement induite par la création d'emplois dans le secteur moderne, se traduit par des disparitions d'emplois dans le secteur moderne, et par un moindre dynamisme des activités traditionnelles. Une partie des emplois ainsi abandonnés est cependant reprise par des immigrants venus des îles voisines,

c) si la création d'emploi dans le secteur moderne et la désaffectation vis-à-vis des emplois de type sous-emploi jouent dans le sens d'une aggravation du chômage, celui-ci peut cependant se maintenir au niveau limite supportable par la société, du fait de l'émigration qui concerne essentiellement les jeunes chômeurs n'ayant pas trouvé d'emploi dans le secteur moderne, ou d'un retour à l'inactivité (notamment pour les femmes).

Dès lors, on comprend pourquoi le volume du chômage varie peu quelle que soit l'importance des créations d'emplois dans le secteur moderne. En effet, compte tenu de l'importance des surplus de main-d'œuvre, toute diminution du chômage a tendance à être rapidement compensée, soit par une diminution de l'émigration, soit par l'entrée en chômage de personnes auparavant en sous-emploi ou inactives.

A quelques nuances près (moindre émigration, niveau de sous-emploi stationnaire : exemple de Trinidad-Tobago au moins jusqu'à 1973 ; ou sous-emploi plus important, mais niveaux de chômage plus faibles, notamment dans les petites îles [2]) ces mécanismes se retrouvent dans pratiquement tous les pays de la Caraïbe.

Les politiques mises en œuvre.

En ignorant ces mécanismes, et en niant le caractère pluraliste des économies et l'importance des formes de sous-emploi autres que le chômage, les diverses politiques mises en œuvre ne pouvaient qu'échouer.

A la fin de la Seconde Guerre mondiale les stratégies de développement adoptées dans les pays de la Caraïbe avaient comme principal objectif l'accélération de la croissance économique. Celle-ci étant supposée profiter à tous, les problèmes d'emploi et de pauvreté devaient trouver automatiquement leur solution dans la croissance. Mais il est devenu rapidement évident, dans divers pays de la Caraïbe comme dans d'autres pays peu développés connaissant des croissances économiques rapides, que ce type de développement, non seulement n'avait que peu d'effet sur la réduction du chômage, mais qu'en outre il accroissait les disparités de revenus, et donc contribuait à l'aggravation de la situation des couches les plus défavorisées de la population [9].

Aussi au début des années 1960 de nouvelles politiques mettant l'accent sur l'éradication du chômage furent mises en œuvre, avec des actions visant à la fois à augmenter l'offre d'emploi et à réduire la demande.

La création d'emplois supplémentaires a été recherchée via la diversification économique : agriculture, tourisme et industrialisation (notamment par la création d'industries dites d'import-substitution). Les résultats obtenus quoique non négligeables dans certains pays ont été souvent décevants. Le nombre d'emplois créés ayant été plus faible que prévu, du fait de la dépendance des marchés extérieurs pour les nouvelles activités d'exportation, de l'étroitesse des marchés pour les activités d'import-substitution, et enfin du fait de la nécessité de recourir, afin d'assurer une productivité et une compétitivité suffisante à ces activités, à des processus de production à intensité capitaliste importante. Par ailleurs, ainsi qu'on l'a vu précédemment, la création de ces activités a, dans nombre de cas, stimulé les disparitions d'emplois dans le secteur traditionnel.

Les actions visant à réduire la demande d'emploi ont eu, dans certains cas, des effets plus immédiats, mais avec souvent aussi des effets pervers [9] :

- le développement de l'émigration, implicitement ou officiellement encouragée, qui soulage les marchés de l'emploi locaux, mais les prive également de nombre d'éléments dynamiques et quelquefois qualifiés (« brain drain »),

- la prolongation de la scolarité qui retarde l'entrée des jeunes sur le marché du travail, et leur permet d'entrer sur ce marché mieux formés, quoique les formations dispensées n'aient pas toujours été adaptées aux contextes locaux,

- la mise sur pied de « chantiers de chômage » consacrés surtout à des travaux d'entretien ou d'infrastructure, malheureusement souvent mal définis et d'utilité discutable,

- l'octroi de pensions ou retraites permettant des sorties d'activité plus tôt, mesure d'effet limité compte tenu des structures démographiques observées dans la Caraïbe, et du type d'emplois (souvent de type sous-emploi) libérés.

En conclusion, y a-t-il vraiment une solution aux problèmes d'emploi que connaissent les divers pays de la Caraïbe ?

Jusqu'à présent dans la région, seule Cuba semble avoir (du moins en apparence) trouvé une solution à ces problèmes, grâce en particulier à [9] :

- une planification très centralisée et un contrôle très poussé de l'activité économique,

- une stabilisation des salaires et un contrôle rigoureux des importations,

— une mobilisation de la jeunesse qui constitue l'essentiel du chômage, en particulier sur des chantiers de travail dans l'agriculture,

mais, le contexte politique et social que suppose l'application d'une telle politique est évidemment bien différent de celui que connaissent actuellement les autres pays de la Caraïbe.

Faut-il donc apprendre à vivre avec son chômage ? On associe toujours fréquemment, d'une part chômage et pauvreté, d'autre part emploi et revenu.

Or l'essentiel du chômage est le fait de jeunes qui sont supportés par leurs parents. Certains en ont déduit un peu rapidement que le chômage n'était donc pas un problème aussi grave qu'on le disait généralement. Ce jugement néglige le fait que le travail, par le biais duquel se fait souvent l'insertion sociale, est une aspiration fondamentale des hommes.

L'association travail — revenu appelle d'autres commentaires.

Ainsi qu'on l'a vu, les politiques mises en œuvre ont largement contribué à la disparition de nombre d'emploi à faible productivité et rémunération, et les diverses politiques sociales mises en œuvre ont souvent posé comme condition à l'obtention d'aides sociales la condition de non travail. Une approche moins rigide des problèmes d'emplois (orientée vers la création d'emplois à temps plein normalement rémunérés) serait susceptible de contribuer au maintien des emplois des secteurs traditionnels et intermédiaires. Mais peu de responsables sont prêts, pour des raisons politiques et sociales, à favoriser le maintien de ces emplois marginaux qui, du fait des conditions dans lesquelles ils sont exercés, font une concurrence jugée déloyale aux secteurs organisés de l'économie.

Un type de planification différent (du bas vers le haut, contrairement à l'approche dominante actuelle du haut vers le bas) [20] impliquant une participation réelle de la population à la base pourrait certainement contribuer à minimiser les conflits existant entre les divers secteurs d'activité économique, et déboucher éventuellement sur un modèle de développement adapté aux sociétés caribéennes actuelles, qui leur fait toujours cruellement défaut.

Hervé DOMENACH
et Jean-Pierre GUENGANT.

NOTES

* La région Caraïbe est définie ici comme l'ensemble des îles de l'arc Antillais (de Cuba à Trinidad) et des Guyanes : Guyana, Surinam et Guyane française. En fait cette présentation porte essentiellement sur les (ex) colonies anglaises et les DOM antillo-guyanais.

(a) Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenade.

(b) Encore appelé capitaliste ou formel.

(c) Encore appelé précapitaliste ou informel.

(d) Jamaïque, Trinidad et Tobago, Guyana, Barbade, Belize, Sainte-Lucie, Grenade, Saint-Vincent, Dominique, Antigue, Saint-Kitts, Nevis, Montserrat, Bermuda, les îles vierges britanniques, Cayman, turks and Caïcos.

(e) C'est ce que suggèrent les résultats des enquêtes emploi dans les trois pays où elles ont lieu régulièrement, à savoir Jamaïque, Trinidad, Tobago et Barbade.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Jean Crusol — Economies insulaires de la Caraïbe — Editions Caribéennes — Paris 1980.

[2] J.P. Guengant et H. Domenach — Diverses formes d'utilisation de la main-d'œuvre — Etudes et Documents n° 6-7. INSEE Paris 1981.

[3] R. Greenwood — S. Hamber — Caribbean Certificate History MacMillan Caribbean — 1980.

[4] Ph. Hugon — Dualisme sectoriel ou soumission des formes de production de capital — Tiers Monde n° 82 — Paris 1980.

[5] S.E. Chernick — The Commonwealth Caribbean Experience — World Bank report — Washington 1978.

[6] H. Domenach et J.P. Guengant — Chômage et sous emploi dans les DOM — Economie et statistique n° 137 — Paris 1981.

[7] G. Draper — On relieving unemployment — Caribbean Issues : Unemployment — University of the West Indies — Trinidad 1977.

[8] F. Schrader et L. Gallouëdec — Afrique, Océanie, Amérique — 1^{re} année d'enseignement secondaire des jeunes filles — Hachette — Paris 1913.

[9] J.H. — Harewood — Unemployment and related problems in the Commonwealth Caribbean — ISER. University of the West Indies — Trinidad, Tobago 1978.

[10] Résolution concernant les statistiques de la main-d'œuvre, de l'emploi et du chômage — 8^e conférence internationale des statisticiens du travail — Bureau international du travail — Genève 1954.

[11] Recommandations sur l'institution ou le renforcement d'un système d'enquêtes par sondage sur la main-d'œuvre dans les pays en voie de développement — 11^e conférence internationale des statisticiens du travail — Bureau international du travail — Genève 1966.

[12] Emploi et chômage, critères de mesure — Organisation de Coopération et de Développement Economique — Paris 1979.

[13] « Continuous Sample Survey of Population », Labour Force — Central Statistical Office of Trinidad and Tobago — depuis 1963.

[14] The Labour Force — 1973, 1978 — Department of Statistics, Jamaïca.

[15] « Continous Sample Survey of Population » — Barbados statistical service — depuis 1976.

[16] Norma Abdulah — Measuring unemployment in the Commonwealth Caribbean — Caribbean Issues : Unemployment — University of the West Indies — Trinidad Tobago 1977.

[17] H. Domenach et J.P. Guengant : « L'emploi en Guyane 1976-1977 » INSEE-SIRAG, Les Dossiers Antilles-Guyane, n° 2 — 1981.

[18] La mesure du sous emploi, 9^e conférence des statisticiens du travail, rapport IV — Bureau international du travail — Genève 1957.

[19] Norma Abdulah — The Labour Force in the Commonwealth Caribbean — ISER, University of the West Indies — Trinidad Tobago 1977.

[20] Wilfred L. David — Planning for national development — ISER — University of the West Indies — Jamaica 1976.